



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20230413-20230414-DE
Reçu le 20/04/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : le 01 avril 2023

Date d'affichage : le 13 avril 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAINAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – René MOUYSSSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Thierry TEULIER –

Étaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/04/14

Avis d'appel à projet ADEME Superchargeurs



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20230413-20230414-DE
Reçu le 20/04/2023

DELIBERATION N° 2023/04/14

Avis d'appel à projet ADEME Superchargeurs

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'un appel à projet (AAP) France 2030 vise à déclencher une dynamique de déploiement en zone urbaine et dans les territoires d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques de tous types.

Au travers des axes « métropoles » et « territoires », il soutient l'investissement pour le déploiement de réseaux de stations de recharge électrique haute puissance ouverts au public.

L'AAP est ouvert aux aires de service du domaine public du réseau routier national et du réseau autoroutier.

Chacune des stations, hors ZNI, dispose d'un minimum de 4 points de recharge, dont la moitié de puissance unitaire simultanée d'au moins 150 kW. Pour les projets situés en ZNI et les projets dédiés aux poids-lourds, il n'est pas fixé de seuil. Il est attendu des projets d'ampleur, présentant des réseaux d'au minima 100 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des opérateurs privés et 30 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des collectivités, des AOM ou AODE.

Dans les ZNI, le seuil plancher est de 100 000 euros.

Les taux d'aide sont bonifiés jusqu'à 20% quand les projets associent les bornes de recharge à des batteries stationnaires.

Des études de planification devront justifier des choix de localisation et de puissance installées de chacune des stations. Il est également attendu des études d'impact sur le réseau électrique de ce déploiement.

Des critères supplémentaires sur l'attractivité de l'offre commerciale, l'interopérabilité, la tarification, la qualité de service et pérennité des infrastructures seront mis en œuvre.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet France 2030 ADEME Superchargeurs.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication au n° de notification n. 1.
Du 20 Avril 2023



Le Président du SIEDA

